

## Gestion

De l'établissement des comptes annuels aux conseils en matière de gestion, de droit fiscal, de droit social, l'Expert-Comptable est le conseil permanent du chef d'entreprise. Il apporte une réponse ponctuelle et adaptée aux différents évènements de la vie de l'entreprise. En fonction des besoins de l'entreprise, l'Expert-Comptable intervient notamment dans le domaine suivant : Gestion : - conseil en gestion : assistance à la création d'entreprise, projets d'investissement, tableaux de bord... - conseil aux entreprises en difficultés.